



Le « déplacement solidaire » :
pour améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes.

■ Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants des communes de la Communauté Sud Vendée Littoral

- 👉 ne disposant pas de moyen de locomotion,
- 👉 ne pouvant momentanément ou durablement conduire.

■ Pour quels déplacements ?

- 👉 Les déplacements occasionnels.
 - 👉 Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs....
- Sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
- Les déplacements se font en accord avec le chauffeur bénévole.

La priorité est donnée aux services et commerces locaux.

👉 Communauté de communes Sud Vendée Littoral



■ La cotisation :

Pour adhérer au service de « déplacement solidaire », il suffit de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 4 € pour l'adhésion à l'Association Déplacement Solidaire SVL, et d'une participation aux frais, remise au chauffeur bénévole.

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.





Comment réserver ?

Pour utiliser le service de « déplacement solidaire », il suffit de réserver par téléphone (au moins 3 jours à l'avance).

Le « déplacement solidaire », comment ça marche ?

- 1 S'inscrire auprès du référent local de sa commune.
- 2 Je réserve par téléphone 3 jours à l'avance.
- 3 Je me laisse transporter à destination par un chauffeur bénévole.
- 4 Je participe au déplacement à mon retour.

Ce service est complémentaire des dispositifs existants

(prise en charge CPAM, Artisans taxis).

Le « déplacement solidaire » est un service à vocation sociale et de proximité.

© Privov / IIS-ASSOGE - Sud Vendée Littoral - 06/17 - Association et magasin MSA 14 80 1



vous informer



Le « transport solidaire » des communes de la Communauté Sud Vendée Littoral

- Vous n'avez pas de moyen de locomotion ? Vous devez vous déplacer ?

La liste des référents de l'Association Déplacements Solidaires SVL pour les 44 communes du territoire est incomplète. Elle sera communiquée dès que possible. En attendant, veuillez contacter le Président de l'Association :

Bernard CHARRIER

au 02 51 29 05 34 ou 06 20 56 36 29

Mail : bernardcharrier85@orange.fr

Partenariat avec la MSA Loire-Atlantique - Vendée.

L'association « Déplacements solidaires » Sud Vendée Littoral

Adresse :
Bernard CHARRIER
30 chemin de St James
85400 Luçon

Coordonnées :
☎ 02 51 29 05 34
☎ 06 20 56 36 29
✉ mail : bernardcharrier85@orange.fr

Association
Déplacements
Solidaires
SVL

